ID: 9YcqMhCm
Mise en ligne: 01/10/2026

MONTIGNYLÈSMETZ

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Montigny-lès-Metz

**DELIBERATION N° 109/2026**
**SEANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026**
**Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Maire**
**Elus : 35**
**En fonction : 35**
**(Convoqués le Vendredi 18 septembre 2026)**
**Présents : 29**
**Absents : 6**
**Pouvoirs : 5**

**Présents** : Messieurs, Mesdames Jean-Luc BOHL, Tanguy SERVAIS, Arielle SCHWARTZBERG, Salvatore TABONE, Sonia VASSEUR, Dimitri SOKOLOWSKI, Frédérique LAVA, Christian WAX, Caroline GENSER, Alexandre LAURENT, Gaëlle HUGUENIN-ROBINOT, Frédéric SARTOR, Hélène PHILIPPON, Jean-Jacques PISONI, Françoise DALLY, Gilles LASSAGNE, Agnès VALLE, Vivien SCHANEN, Clotilde CHAMBAUD-SCHVARTZ, Patrice PHILIPPE, Viviane SILDILLIA, Amaury de KERROS, Héloïse PARENT, Lucas MICHANOL, Bruno ROSSIGNOL, Sarah SADDOUK, Irma VOLLMER, Bernard CAMPANI, Charlotte ARIES.

**Absents excusés** : Véronique KREMER **(pouvoir donné à Jean-Luc BOHL)** ; Priscilla PRUVOST **(pouvoir donné à Tanguy SERVAIS)** : Aline POTIN **(pouvoir donné à Dimitri SOKOLOWSKI)** ; Stéphane BRUSCHI **(pouvoir donné à Christian WAX)** ; Roseliane VAVY **(pouvoir donné à Jean-Jacques PISONI)** ; Hamid ZAHROUNI.

## CULTURE : ORGANISATION DU CONCOURS DE COURONNES DE NOEL 2026

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

La Ville de Montigny-lès-Metz proposera, courant décembre, un concours de Couronnes de Noël ouvert à ses administrés.

Les couronnes de Noël devront être installées du 1er au 31 décembre 2026 et être visibles de la rue afin de contribuer à l'embellissement de la Ville en cette période de fêtes. Les éléments d'appréciation figurent dans le règlement.

Les inscriptions au concours seront reçues jusqu'au dimanche 29 novembre 2026 inclus.

Le jury sera présidé par Monsieur Dimitri SOKOLOWSKI, Adjoint au Maire, et composé des membres de la commission de la culture, des évènements, des cultes et des relations européennes, ainsi que de la responsable du service Manifestations.

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'économie locale, des bons d'achat de 75 à 150 € dans les commerces montigniens constitueront les prix décernés, au nombre de trois.

ID: 9YcqMhCm
Mise en ligne: 01/10/2026

**MOTION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Pris l'avis de la Commission des Finances et du Budget,

L'exposé de son rapporteur entendu,

**DECIDE** d'organiser un concours de couronnes de Noël ouvert aux Montigniens.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à l'achat des prix sont inscrits au budget.

Montigny-lès-Metz, le 25 septembre 2026

**Adopté à l'unanimité**

**Le Maire,**

**Jean-Luc BOHL**
1er Vice-Président de l'Euro-Métropole de Metz
Conseiller Départemental de la Moselle

La secrétaire de séance,

Héloïse PARENT

ID: 9YcqMhCm
Mise en ligne: 01/10/2026

MONTIGNYLÈSMETZ
Direction Générale Adjointe des Services
Service Manifestations

# REGLEMENT CONCOURS DE COURONNES DE NOEL 2026

## Article 1 : objet du concours

La Ville de Montigny-lès-Metz organise un concours intitulé « Couronnes de Noël » ouvert à tous les Montigniens et Montigniennes.

## Article 2 : inscriptions

Les participants au concours utiliseront, pour s'inscrire, le bulletin disponible sur le site de la Ville de Montigny-lès-Metz : www.montigny-les-metz.fr.

Une fois complété, le bulletin est à envoyer à manifestations@montigny-les-metz.fr.

Le présent règlement est consultable sur le site de la Ville de Montigny-lès-Metz.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au dimanche 29 novembre 2026 (minuit).

## Article 3 : modalités de participation

Les couronnes de Noël doivent être visibles de la voie publique et ce, du 1er au 31 décembre 2026 inclus.

Ne peuvent participer à ce concours les membres du conseil municipal et les membres du jury.

La participation à ce concours est gratuite.

Les frais de décoration sont à la seule charge de chacun des participants.

## Article 4 : composition du jury

Le jury est composé des membres de la commission municipale « culture, des évènements, des cultes et des relations européennes » et d'agents du service Manifestations.

ID: 9YcqMhCm
Mise en ligne: 01/10/2026

Les membres du jury passeront de manière improviste au cours du mois de décembre.

Les membres du jury sont seuls juges. Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

**Article 5 : critères d'appréciation**

Les éléments suivants seront pris en considération :

- créativité,
- originalité,
- matériaux utilisés ,
- le « confectionner soi-même » : guirlandes de papier recyclé, petits objets à suspendre, branchages…..

**Article 6 : palmarès et prix**

Le classement des candidats sera consigné par la responsable du service Manifestations, selon les notes attribuées par le jury.

3 prix seront décernés.

Pour le premier prix sera offert un bon d'achat pour 150€ dans les commerces montigniens.

Pour le deuxième prix sera offert un bon d'achat pour 100€ dans les commerces montigniens.

Pour le troisième prix sera offert un bon d'achat pour 75€ dans les commerces montigniens.

Les lauréats et les participants non primés seront personnellement informés par courrier des résultats du concours.

**Article 7 : propriété privée**

Les membres du jury s'interdisent de pénétrer dans les propriétés des participants, les couronnes de Noël doivent être visibles de l'espace public.

ID: 9YcqMhCm
Mise en ligne: 01/10/2026

**Article 8 : droit à l'image**

Les participants au concours de couronnes de Noël acceptent que des photographies des décorations soient réalisées.

Ils autorisent la publication de photographies sur le site Internet de la ville et sur sa page Facebook, dans Montigny Infos et éventuellement dans la presse locale.

Les photos seront libres de droit et en aucun cas utilisées à des fins commerciales.

**Article 9 : engagement des participants**

L'inscription au concours « Couronnes de Noël » implique l'acceptation des prescriptions contenues dans le présent règlement.